



# Mes droits et responsabilités

## ➤ Lors de l'admission dans un établissement de garde et de détention, un membre du personnel doit vous expliquer que vous avez les DROITS suivants :

- Être informé de vos droits dans une langue que vous comprenez et recevoir votre propre exemplaire de la brochure sur les droits et responsabilités
- Participer à des activités religieuses
- Avoir droit à une intimité raisonnable et disposer de vos effets personnels approuvés (avec des restrictions)
- Parler en privé avec les membres de votre famille et recevoir leur visite (à moins qu'un tribunal n'ait restreint les contacts ou qu'une visite ne soit pas sûre)
- Parler en privé avec votre avocat ou une autre personne qui vous représente, l'Ombudsman de l'Ontario ou un membre de l'Assemblée législative de l'Ontario ou du Parlement du Canada, et recevoir des visites de leur part
- Être informé de l'existence de l'Ombudsman de l'Ontario et de la manière de communiquer avec son bureau
- Recevoir des soins médicaux et dentaires
- Participer à des activités scolaires, professionnelles
- Participer à des activités sportives, récréatives et culturelles
- Être correctement nourri et vêtu
- Envoyer et recevoir du courrier. Votre courrier ne peut être examiné ou lu s'il est destiné à votre avocat, à l'Ombudsman de l'Ontario ou à un membre de l'Assemblée législative de l'Ontario ou du Parlement du Canada, ou s'il en provient
- Obtenir l'aide d'un avocat pour les audiences et les appels
- Être informé de la manière de déposer des plaintes internes et externes
- Être informé des règles et des conséquences d'une infraction aux règles
- Être informé de vos responsabilités
- Être consulté, entendu dans le cadre des décisions qui vous concernent et y participer
- Obtenir un plan de gestion de cas/réinsertion qui répond à vos besoins et participer à la planification et aux changements
- Ne pas être puni physiquement



### Le saviez-vous?

#### Vous avez également des responsabilités :

- Suivre les règles
- Respecter les droits d'autrui
- Participer à la planification de votre cas
- Travailler en coopération avec le personnel
- Respecter la confidentialité et la protection de vos données personnelles et de celles des autres.

## ➤ Avez-vous des préoccupations ou des plaintes? Vous pouvez parler au personnel ou déposer une plainte interne, ou vous pouvez communiquer avec :

**Le Bureau de l'Ombudsman :  
Unité des enfants et des jeunes**  
Numéro sans frais : 1 800 263 2841  
TTY : 1 416 325 2648  
483 Bay Street, 10e étage  
Toronto, ON, M5G 2C9  
[ombudsman.on.ca](http://ombudsman.on.ca)

**La Commission de révision  
des placements sous garde**  
Numéro sans frais : 1 888 728 8823  
TTY : 1 800 855 0511  
15 Grosvenor St  
Toronto, ON, M7A 2G6  
[TribunauxOntario.ca/crb](http://TribunauxOntario.ca/crb)

**La Commission ontarienne  
des droits de la personne**  
Numéro sans frais : 1 800 387 9080  
TTY : 1 800 308 5561  
180 Dundas St West, 9e étage,  
Toronto, ON, M7A 2G5  
[ohrc.on.ca](http://ohrc.on.ca)

Cette affiche est destinée à des fins d'information et ne remplace pas les conseils juridiques de votre avocat.